|  |
| --- |
| **Pour toute demande concernant une personne de 14 ans et plus, veuillez joindre une autorisation de communiquer des renseignements signée par la personne ou son représentant légal.** |

|  |
| --- |
| **SeRVICES SPÉCIFIQUES** |
| **Programmes DI-TsA-DP** |
| * Joindre tout rapport d’évaluation pertinent à la demande, si disponible.
 |

|  |
| --- |
| **Services spécialisés** |
| **Programmes DP** |
| **Déficience auditive** | **Réadaptation :*** Rapport d’évaluation audiologique avec audiogramme décrivant les incapacités significatives et persistantes et l’impact sur les habitudes de vie.
* Dans les cas d’acouphène, un rapport ORL peut être suffisant.

**Aides de suppléance à l’audition (ASA) :*** Audiogramme datant de moins d’un an.
* Recommandation d’aides de suppléance à l’audition datant de moins d’un an complété par l’audiologiste (formulaire RAMQ 3485).
* Certificat médical permanent ou non permanent (datant de moins d’un an) complété par l’ORL.
* Rapport d’évaluation audiologique.
 |
| **Déficience du langage** | * Rapport d’évaluation orthophonique concluant à une hypothèse ou à un trouble primaire et persistant du langage, à une dyspraxie verbale ou à un bégaiement et décrivant les incapacités significatives et persistantes et l’impact sur les habitudes de vie.
* Bégaiement :
* Milieu scolaire primaire : rapport de l’orthophoniste.
* Milieu scolaire secondaire : notes d’observation de l’enseignant ou d’intervenants significatifs.

**Pour les enfants d’âge scolaire, joindre aussi :*** Rapports d’évaluation en orthopédagogie, psychologie, psychoéducation, plan d’intervention scolaire (si présents).
* Annexe 4 « Services 8-21 ans » pour la clientèle âgée entre 8 et 21 ans.

**Clientèle adulte :*** Rapport d’évaluation orthophonique concluant à un trouble primaire et persistant du langage ou de dyspraxie verbale.
 |
| **Déficience motrice externe** **(enfance et adulte)** | **Pour toutes problématiques :*** Rapport confirmant un diagnostic de déficience motrice (rapports, notes médicales, prescription).
* Rapports d’examens pertinents.
* Résumé d’hospitalisation (sommaire d’hospitalisation) s’il y a lieu.
* Rapports professionnels (ergothérapie, physiothérapie, service social, psychologie, etc.) et les notes évolutives décrivant les incapacités significatives et persistantes et l’impact sur les habitudes de vie, OEMC.

**Clientèle amputée : joindre aussi les documents suivants :*** Protocole opératoire.
* Examens en cardiologie : électrocardiogramme (ECG), rapport et tracé, enregistrement ECG par la méthode Holter, épreuve d’effort sur tapis roulant, épreuve d’effort au thallium.

**Pour les enfants d’âge scolaire, joindre aussi :*** Rapports d’évaluation en orthopédagogie, psychologie, psychoéducation, plan d’intervention scolaire (si présents).
* Annexe 4 « Services 8-21 ans » pour la clientèle âgée entre 8 et 21 ans.
 |
| **Traumatologie** | * Rapport confirmant un diagnostic de TCC, de blessure médullaire (BM) ou de blessures orthopédiques graves (BOG) incluant la date de l’accident.
* Résumé de l’hospitalisation (sommaire d’hospitalisation) s’il y a lieu.
* Rapport d’examens pertinents.
* Rapports professionnels (ergo, physio, service social, neuropsychologie, etc.) et les notes évolutives décrivant les incapacités significatives et persistantes et l’impact sur les habitudes de vie.
 |
| **Déficience visuelle** | * Rapport d’optométrie ou d’ophtalmologie (datant de moins d’un an) précisant le diagnostic, l’acuité et le champ visuel décrivant les incapacités significatives et persistantes et l’impact sur les habitudes de vie.

OU * Compléter l’annexe 1 « Rapport oculo-visuel ».
 |
| **Adaptation de véhicule et évaluation de la conduite automobile** | **Évaluation de la conduite automobile (test routier) :*** Compléter **obligatoirement** l’annexe 2 « Informations complémentaires au Programme d’évaluation et de réadaptation en conduite automobile ».
* Lettre de la SAAQ mentionnant la nécessité d’une évaluation fonctionnelle en ergothérapie ou formulaire M-57 (SAAQ).
* Formulaire M-28 (SAAQ) complété par le médecin traitant.

**Adaptation de véhicule pour conducteur :*** Compléter **obligatoirement** l’annexe 2 « Informations complémentaires au Programme d’évaluation et de réadaptation en conduite automobile » et contacter l’AEOL DI-TSA-DP.

**Adaptation de véhicule pour passager :*** Compléter **obligatoirement** l’annexe 2 « Informations complémentaires au Programme d’évaluation et de réadaptation en conduite automobile ».
* Attestation médicale confirmant le diagnostic.
 |

**Services spécialisés**

|  |
| --- |
| **Programmes DI-TsA** |
| **Retard global de développement 0-7 ans** | * Évaluations du développement avec outil standardisé.
* Rapports d’évaluation de différents professionnels ou rapports médicaux pertinents.
 |
| **Trouble du spectre de l’autisme 0-7 ans** | * Rapport d’évaluation confirmant le diagnostic (officiel ou provisoire) de TSA fait par un professionnel autorisé.
* Rapports d’évaluation de différents professionnels ou rapports médicaux pertinents.
 |
| **Déficience intellectuelle 8 ans et plus** | * Rapport d’évaluation intellectuelle et des comportements adaptatifs (la confirmation diagnostique est obligatoire).
* Annexe 4 « Services 8-21 ans » pour la clientèle âgée entre 8 et 21 ans.
* Rapports d’évaluation de différents professionnels ou rapports médicaux pertinents.

**Annexes à joindre pour les programmes spécialisés :**Intégration au travail et communautaire :* Annexe 3 « Intégration au travail ».

Intégration résidentielle :* Annexe 5 « Services résidentiels ».
* OEMC si demande provient du réseau.
 |
| **Trouble du spectre de l’autisme 8 ans et plus** | * Rapport d’évaluation confirmant le diagnostic (officiel ou provisoire) de TSA fait par un professionnel autorisé (pour les personnes âgées de 18 ans et plus, la confirmation diagnostique est obligatoire).
* Annexe 4 « Services 8-21 ans » pour la clientèle âgée entre 8 et 21 ans.
* Rapports d’évaluation de différents professionnels ou rapports médicaux pertinents.

**Annexes à joindre pour les programmes spécialisés :**Intégration au travail et communautaire :* Annexe 3 « Intégration au travail ».

Intégration résidentielle :* Annexe 5 « Services résidentiels ».
* OEMC si demande provient du réseau.
 |